# NORMES D'OPÉRATION DES JEUX DU QUÉBEC RH-12 - NATATION ARTISTIQUE

Page 1 de 1 Septembre 2025

2026

Natation Artistique Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec; les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour la natation artistique. Cependant vous devrez consulter également les <u>normes d'opération</u> qui touchent entre autres les inscriptions et les règles d'admissibilité sur le site Internet de **SPORTS**QUÉBEC.

## 1) JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

### HIVER 2026 - Qualification de la région

Sous forme d'événement régional\* (nommé Jeux Régionaux) – 1er novembre 2025 au 1er février 2026.

La tenue d'un événement régional est obligatoire en 2025-2026 afin de qualifier une région.

## \*Un événement régional peut prendre les formes suivantes :

- Camp d'entrainement;
- Camp de sélection ;
- Compétition;
- Autre événement régional approuvé.

#### A. ADMISSIBILITÉ

- Un minimum d'un·e (1) athlète du programme provincial ou national éligible selon les dates de naissance ci-dessous et dont le club possède une adresse civique dans la région hôte doit participer à l'événement régional.
- Âges admissibles à l'hiver 2026 :

CATÉGORIES D'ÂGE	DATE DE NAISSANCE	PROGRAMMES	SEXE
Jeunesse (15 ans et moins)	01/01/2011 au 31/12/2013	Provincial et	M + F
		national	
Junior (16-17 ans)	01/01/2009 au 31/12/2010	Provincial et	M + F
		national	

Les athlètes doivent être âgé·e·s d'au minimum 12 ans et d'au maximum 17 ans à la tenue de l'événement afin de pouvoir y participer.

#### **B.** AFFILIATION

Afin de participer aux événements régionaux ainsi qu'aux Jeux Régionaux, les athlètes doivent être affilié·es dans une catégorie compétitive (régional, provincial ou national) avec un club de la province et être en règle avec Natation Artistique Québec pour la saison ciblée.

## C. RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE

- Les Jeux Régionaux doivent être sanctionnés par NAQ et tous les documents nécessaires doivent être transmis dans les délais prescrits (voir la règlementation générale sur la tenue d'événements point 5.5.2 du Manuel des Règlements de NAQ).
  - Les autres programmes/catégories d'âge peuvent prendre part à l'événement.
- Une région ne comportant qu'un seul club / équipe se doit tout de même de tenir des Jeux Régionaux. Cette région peut se joindre à une autre région pour le processus (mais doit tout de même compléter et transmettre les documents requis).